



Signature du bail. rétractatio. urgent

Par **eshugot**, le **02/06/2011** à **13:20**

Bonjour,

J'ai signer un bail pour un studio meublé le 1 juin. Je n'est pas encore donner le cheque de caution.

Est-il possible de se rétracter?

Cordialement,

Estel HUGOT

Par **vanceslas**, le **04/06/2011** à **17:40**

Bonjour non si le bail est bien signé des deux parties , il ne vous reste qu'à donné votre préavis dès maintenant , pour un meublé le préavis et d'un mois et bien sur vous devez donner le depot de garantie bonne soirée